

**PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
03 AVRIL 2018**

A 20H30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **AUCHAY SUR VENDEE** se sont réunis en session ordinaire, à la mairie à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 mars 2018 sous la Présidence de Joël GIRAUD, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance Les membres du Conseil Municipal présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance

Présents : Caquineau Patrick, Giraud Joël, Grolleau Lionel, Héraud Michel, Liger Olivier, Mallard-Lucas Irène, Naudon Brigitte, Peaud Didier, Pizon Joël, Suire Sylvia, Trichet Marie-Claude, Gatineau Dominique, Deborde Bruno, Lefrère Aurélien. Martineau Myriam, Bazire Marielle

Excusés : Remaud Colette qui a donné pouvoir à Lionel Grolleau, Cauneau-Vignes Laurence qui a donné pouvoir à Patrick Caquineau, Cardin David.

Absent(s) :---

Marielle BAZIRE a été désignée Secrétaire de Séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2018

- Le Conseil Municipal approuve à L'UNANIMITE le compte rendu de la réunion du 22 mars 2018

ORDRE DU JOUR

2018-04-01 Vote des taux des 3 taxes

2018-04-02 Vote du budget principal 2018

2018-04-03 Vote du budget assainissement Auzay 2018

2018-04-04 Vote du budget assainissement Chaix 2018

2018-04-05 Délibération pour l'ajustement de la durée des amortissements

2018-04-06 Délibération pour la durée d'amortissement des frais d'études assainissement

2018-04-07 Délibération pour la création d'un poste d'adjoint administratif

2018-04-08 Délibération pour signer une convention avec le centre de loisirs « les P'tits Loups »

2018-04-09 Délibération pour valider l'estimatif des travaux de voirie 2018

2018-04-01 Vote des taux des 3 taxes

Monsieur le Maire rappelle au conseil les taux votés en 2017

TAXE HABITATION	TAXE FONCIER NON BATI	TAXE FONCIER BATI	
19,67	46,12	Auzay	19.19
		Chaix	22.83

Il présente au conseil les propositions du bureau municipal pour 2018.

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune historique avait opté pour le lissage sur 12 ans de la taxe sur le foncier bâti, permettant à chaque commune historique d'arriver progressivement, à l'issue des 12 ans, à un taux de 20.64%

Monsieur le Maire rappelle que le taux de 20.64% pour le foncier bâti, correspond au taux moyen pondéré pour la commune nouvelle, permettant d'obtenir le produit attendu de la fiscalité directe locale.

PROPOSITIONS DE TAUX POUR 2018	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIER NON BATI	TAXE FONCIER BATI Taux moyen pondéré Auchay-sur-Vendée	TAXE FONCIER BATI	
	19.67	46.12	20.64	AUZAY	22.64
				CHAIX	19.31

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a l'UNANIMITE

- adopte les taux tels que proposés ci-dessus

2018-04-02 Vote du budget principal 2018

FONCTIONNEMENT	
CHAPITRES	FONCTIONNEMENT DÉPENSES
011 charges à caractère général	197 400.00
012 charges de personnel et frais assimilés	359 000.00
014 atténuations de produits	25 330.00
65 autres charges de gestion courante	57 900.00
66 charges financières	20 500.00
67 charges exceptionnelles	4 500.00
022 dépenses imprévues	2 244.60
023 virement à la section d'investissement	215 000.00
042 opérations d'ordre de transfert entre sections	21 920.00
TOTAL	903 794.60
CHAPITRES	FONCTIONNEMENT RECETTES
002 résultat de fonctionnement reporté	191 128.60
013 atténuations de charges	10 000.00
70 produits des services, domaine et ventes diverses	48 700.00
73 impôts et taxes	403 700.00
74 dotations subventions et participations	233 256.00
75 autres produits de gestion courante	9 000.00
76 produits financiers	10.00
77 produits exceptionnels	700.00
042 opérations d'ordre de transfert entre sections	7 300.00
TOTAL	903 794.60
INVESTISSEMENT	
CHAPITRES	INVESTISSEMENT DÉPENSES
001 solde d'exécution reporté	231 487.44
20 immobilisations incorporelles	73 000.00
204 subventions d'équipement versées	5 000.00
21 immobilisations corporelles	63 773.46
23 immobilisations en cours	164 682.08
16 emprunts et dettes assimilées	49 500.00
020 dépenses imprévues	2 020.00
040 opérations d'ordre entre sections	7 300.00
TOTAL	596 762.98
CHAPITRES	INVESTISSEMENT RECETTES

13 subventions d'investissement	120 573.42
10 dotations fonds divers et réserves	80 000.00
1068 excédents de fonctionnement capitalisés	158 769.56
165 dépôts et cautionnements reçus	500.00
021 virement de la section de fonctionnement	215 000.00
040 opérations d'ordre entre sections	21 920.00
TOTAL	596 762.98

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- Adopte le budget principal de l'exercice 2018 tel que présenté ci-dessus.

2018-04-03 Vote du budget assainissement Auzay 2018

FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	FONCTIONNEMENT DÉPENSES
011 charges à caractère général	5 000.00
66 charges financières	650.00
022 dépenses imprévues	273.81
023 virement à la section d'investissement	69 000.00
042 opérations d'ordre de transfert entre section	17 500.00
TOTAL	92 423.81

CHAPITRES	FONCTIONNEMENT RECETTES
002 résultat reporté	77 423.81
70 ventes de produits fabriqués, prestations de services	15 000.00
042 opérations d'ordre de transfert entre section	-
TOTAL	92 423.81

INVESTISSEMENT

CHAPITRES	INVESTISSEMENT DÉPENSES
001 solde d'exécution reporté	7 828.28
20 immobilisations incorporelles	32 050.00
21 immobilisations corporelles	10 000.00
23 immobilisations en cours	50 800.00
16 emprunts et dettes assimilées	1 700.00
020 dépenses imprévues	500.00
040 opérations d'ordre entre sections	-
TOTAL	102 878.28

CHAPITRES	INVESTISSEMENT RECETTES
13 subventions d'investissement	4 500.00
1068 dotations, fonds divers et réserves	11 878.28
021 virement de la section d'exploitation	69 000.00
040 opérations d'ordre entre sections	17 500.00
TOTAL	102 878.28

Le conseil municipal après en avoir délibéré, l'UNANIMITÉ

- Adopte le budget assainissement d'Auzay de l'exercice 2018 tel que présenté ci-dessus.

2018-04-04 Vote du budget assainissement Chaix 2018**FONCTIONNEMENT**

CHAPITRES	FONCTIONNEMENT DÉPENSES
011 charges à caractère général	2 500.00
66 charges financières	5 600.00
022 dépenses imprévues	394.15
023 virement à la section d'investissement	8 400.00
042 opérations d'ordre de transfert entre section	12 400.00
TOTAL	29 294.15

CHAPITRES	FONCTIONNEMENT RECETTES
002 résultat reporté	10 874.15
70 ventes de produits fabriqués, prestations de services	9 250.00
042 opérations d'ordre de transfert entre section	9 170.00
TOTAL	29 294.15

INVESTISSEMENT

CHAPITRES	INVESTISSEMENT DÉPENSES
001 solde d'exécution reporté	3 666.80
20 immobilisations incorporelles	-
23 immobilisations en cours	4 100.00
16 emprunts et dettes assimilées	7 300.00
020 dépenses imprévues	230.00
040 opérations d'ordre entre sections	9 170.00
TOTAL	24 466.80

CHAPITRES	INVESTISSEMENT RECETTES
13 subventions d'investissement	-
1068 dotations, fonds divers et réserves	3 666.80
021 virement de la section d'exploitation	8 400.00
040 opérations d'ordre entre sections	12 400.00
TOTAL	24 466.80

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- Adopte le budget assainissement de Chaix de l'exercice 2018 tel que présenté ci-dessus.

2018-03-09 : Délibération pour l'ajustement des durées d'amortissement

Monsieur le Maire expose

Les instructions budgétaires M14, M4 et M49 précisent les obligations en matière d'amortissement et permettent aux collectivités d'en fixer librement les durées, tout en respectant les limites fixées pour chaque

catégorie d'immobilisation. Afin d'assurer l'amortissement de tous les biens que la collectivité est susceptible d'acquérir, il est proposé d'appliquer, pour d'éventuelles acquisitions à venir la durée d'amortissement maximale autorisée par les instructions M14, M4 et M49.

- A) En ce qui concerne les subventions d'équipements versées, les durées maximales prévues par l'instruction comptable M14 sont les suivantes :
- a. Cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, non mentionnées aux points b et c ;
 - b. Quinze ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ;
 - c. Trente ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.
- B) En ce qui concerne les frais d'Etudes :
- a. Cinq ans maximum

Une délibération spécifique pourra fixer une durée d'amortissement plus courte pour une subvention qui le nécessiterait.

Les catégories d'immobilisation concernées par l'amortissement figurent dans le tableau ci-joint. Monsieur le Maire demande au conseil d'adopter les durées proposées pour les frais d'études et les participations **comptabilisés à compter du 01 janvier 2018.**

Objet	Durée maximum légale	Durée retenue
Frais d'études	5 ans	5 ans
Participations versées Compte 204...	15 ans	15 ans
SydeV	15 ans	15 ans
Eco Pass	15 ans	15 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ

- **Décide de fixer les durées d'amortissement tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.**

2018-03-10 : Délibération pour fixer la durée d'amortissement des études d'assainissement

Monsieur le Maire expose

Les instructions budgétaires M14, M4 et M49 précisent les obligations en matière d'amortissement et permettent aux collectivités d'en fixer librement les durées, tout en respectant les limites fixées pour chaque catégorie d'immobilisation. Afin d'assurer l'amortissement de tous les biens que la collectivité est susceptible d'acquérir, il est proposé d'appliquer, pour d'éventuelles acquisitions à venir la durée d'amortissement maximale autorisée par les instructions M14, M4 et M49.

- A) En ce qui concerne les subventions d'équipements versées, les durées maximales prévues par l'instruction comptable M14 sont les suivantes :
- a. Cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, non mentionnées aux points b et c ;
 - b. Quinze ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ;
 - c. Trente ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.
- B) En ce qui concerne les frais d'études :
- a. Cinq ans maximum

Monsieur le Maire demande au conseil d'adopter les durées proposées pour les frais d'études comptabilisés **à compter du 01 janvier 2018 sur les budgets assainissement d' Auzay et de Chaix .**

Objet	Durée maximum légale	Durée retenue
Frais d'études	5 ans	5 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITÉ

- Décide de fixer les durées d'amortissement tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.

2018-04-07 Délibération pour la création d'un poste d'adjoint administratif

Monsieur le Maire expose

Compte tenu du départ de Madame Elodie BENOIST, actuellement en poste, il convient d'envisager le recrutement à compter du 01/07/2018 d'un nouvel agent et de créer un poste d'agent d'accueil polyvalent à raison de 20/35^{ème} (20 heures hebdomadaires)

Ce poste sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs au grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C –

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions d'accueil / urbanisme / comptabilité et payes.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ décide

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps-non complet d'AGENT D'ACCUEIL POLYVALENT au grade d'ADJOINT ADMINISTRATIF relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS à raison de 20 heures par semaine.
- Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, si, au terme de la durée fixée ci-dessus, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
- De supprimer après le départ de Madame BENOIST, le poste d'adjoint administratif à temps non complet qu'elle occupe actuellement (17.83h hebdomadaires)

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

- De modifier le tableau des effectifs comme suit :

	Nombre de poste	pourvu	observations
Filière administrative			
Rédacteur	1	1	35h
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	1	35h
Adjoint administratif territorial	1	0	35h vacant
Adjoint administratif territorial	1	1	17.83h
Adjoint administratif territorial	1	0	20h création 03/04/2018
Filière technique			

Adjoint technique principal 1 ^{er} classe	1	0	35h vacant
Adjoint technique principal 1 ^{er} classe	1	1	35h
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	1	33.72h
Adjoint technique territorial	1	1	16.88h
Adjoint technique territorial	1	1	17.05h
Adjoint technique territorial	1	1	19.29h
Adjoint technique territorial	1	1	27.58h
Adjoint technique territorial	1	1	35h
Adjoint technique territorial	1	1	26.84h
Adjoint technique territorial	1	1	16.39h
Contrat CAE	1	0	35h vacant
Contrat CAE	1	0	20h vacant
Total au 03/04/2018	17	12	

2018-04-08 Délibération pour signer une convention avec le centre de loisirs « les P'tits Loups »

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de sa formation BP- JEPC Monsieur Benjamin BENOIST, animateur du centre de loisirs les P'tits Loups, a pour objectif la réalisation d'un projet d'accueil de loisirs pour les jeunes de 12 à 15 ans sur le territoire des 7 communes gestionnaires du centre de loisirs.

La réalisation de ce projet nécessite la mise à disposition d'un local afin d'accueillir le jeune public.

Trois communes ont proposé un local (Montreuil, Le Poiré-sur-Velluire et Auchay-sur-Vendée).

Le choix de Monsieur BENOIST s'est porté sur le local proposé par la commune d'Auchay-sur-Vendée (salle d'activités culturelles , route de Fontaines à Chaix) compte tenu de son respect des normes de sécurité, de sa situation géographique centrale et de sa disponibilité aux dates retenues (26/04/2018 au 11/05/2018 hors weekend et jours fériés).

La mise à disposition de la salle d'activités culturelles sera consentie aux dates indiquées, moyennant un loyer de 10€ par jour d'utilisation (comprenant l'utilisation et l'assurance des locaux ainsi que la consommation d'eau et d'électricité)

Cette mise à disposition sera encadrée par une convention signée entre la commune d'Auchay-sur-Vendée et le Centre de Loisirs « Les P'tits Loups » représenté par Monsieur PAGEAUD, Maire de Doix-les- Fontaines.

Monsieur le Maire, demande au conseil de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition du local précité conformément aux conditions ci-dessus énumérées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ

- **Accepte les conditions de mise à disposition de la salle d'activités culturelles de Chaix**
- **Autorise le Maire à signer la convention avec le centre de loisirs « les P'tits Loups »**

- **Demande qu'un élu de la commune de Doix-les-Fontaines soit présent lors de l'état des lieux des locaux (à mentionner dans la convention)**

2018-04-09 Délibération pour valider l'estimatif des travaux de voirie 2018

Monsieur le Maire présente au conseil l'estimatif des travaux de voirie 2018 réalisé par le cabinet Veronneau.

Il demande au conseil de se prononcer sur les propositions retenues par le bureau

Estimatif des travaux de voirie 2018	HT	TTC
TRANCHE FERME	76 704.00	92 044.80
Installation de chantier marquage piquetage – Route de Chaillot - Rue de La cure - Rue de Lugre - Plateau église - Le Lavoir - Les Charmilles - VC4 Auzay/Longèves - Parking église Auzay – Accès église Chaix		
TRANCHE OPTIONNELLE	9 500.00	11 400.00
Épaulement de rives - PATA		
Estimatif Tranche ferme + Tranche optionnelle	86 204.00	103 444.8

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITÉ

- **Décide de lancer un programme de voirie pour 2018 pour un montant estimatif de 86 204.00 HT - 103 444.80 TTC ET (tranche ferme et tranche optionnelle)**
- **Rappelle que les honoraires pour la maîtrise d'œuvre se décomposent comme suit :**
 - **900.00€ HT + TVA 20% correspondant aux travaux préalables à la maîtrise d'œuvre (visite des lieux, mesurages, complément de plan topographique)**
 - **3,9% du montant prévisionnel hors taxe des travaux + TVA 20% correspondant à la mission de maîtrise d'œuvre**
- **Autorise le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.**

QUESTIONS DIVERSES :

Franchissement de la Vendée

Le cahier des charges Natura 2000 pour les études d'incidence sur la faune et la flore a été adressé à 5 bureaux d'études. La date de réponse est fixée au 20 avril – L'ouverture des offres au 23 avril à 9 h 00

Le dossier DREAL a été ré-envoyé et déclaré complet.

3 des 5 propriétaires concernés par le rachat de parcelles par la commune ont été reçus par Monsieur le Maire.

Travaux de voirie

Suite à la réunion du 23 mars, des modifications ont été demandées notamment Allées des charmilles. La commission a validé le programme de voirie le jeudi 29 mars.

L'appel d'offre sera lancé semaine 16 – pour un démarrage des travaux semaine 25.

Projet de lagune

La restitution a eu lieu le jeudi 29 mars – le rapport du bureau d'Etudes SICAA sera envoyé aux membres du conseil par voie dématérialisée.

Afin de définir l'emplacement final de la Lagune (probablement route de Chaix) il est souhaitable que le technicien du bureau d'Etudes SICAA se déplace sur le terrain.

Pour mener à bien le projet il sera nécessaire d'acquérir des terrains privés – les propriétaires seront contactés –

L'acquisition des terrains pourraient être inscrite sur le budget assainissement de la commune d'Auzay (confirmation à demander à la Trésorerie)

Le coût estimatif des travaux, acquisition de terrains comprise s'élève à environ 600 000.00€

Formation à l'utilisation du broyeur de végétaux mis à disposition par le Sycodem

Les deux agents des services techniques sont inscrits pour le 11 avril.

Allée du Lac

Un courrier sera adressé aux lotisseurs pour leur signaler l'intention de la commune de dénommer cette voie « allée du Lac »

Ce nom deviendra officiel et une plaque de rue sera apposée lors de l'intégration de cette voie dans le domaine communal.

Travaux à l'école

Les travaux demandés lors du dernier conseil d'école seront programmés pendant les vacances d'avril.

Divers

Rappel : la collecte de papiers aura lieu du jeudi 12 au mercredi 18 avril

Comité de pilotage les « P'tits loups » 27 mars 2018 14H

Réunion démarche PPRI : salle des OPS le 24 avril 14 h 30 – Monsieur le Maire y assistera, Monsieur Deborde prévoit d'y assister.

PLH : un point sur la situation de l'habitat dans la commune a été réalisé ce 3 avril en présence d'un représentant de SOLIHA. Une nouvelle réunion est programmée le 12 avril à 8h30 en mairie

Abattage des peupliers le long du pont et à Brillac, l'entreprise Arbre en Soi a envoyé son devis

Bénévoles : il manque des bénévoles pour la biennale et pour le Tour de France, les personnes intéressées peuvent s'inscrire et se renseigner sur le site de la communauté de communes.

Prochaine réunion de conseil le 26 avril 2018 à 20h30 (à confirmer)

Séance levée à : 23h10